AR Prefecture
005-210501078-20221214-77_2022-BF
Reçu le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022

Code INSEE	COMMUNE DE PUY ST ANDRE - BUDGET COMMUNAL 20300 COMMUNE- BUDGET PRINCIPAL	DM 2022 n° 77
05107		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre 0	Pour 09
Date de convocation :	06/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Estelle ARNAUD, Maire.

Objet : vu la délibération n°10 du 07 avril 202 approuvant le budget primitif 2022, il est nécessaire d'ajuster les crédit suivant au chapitre 067

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6068 : Autres matières & fournitures	2 200.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 200.00 €**			
D 6714 : Bourses et prix		2 200.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		**2 200.00 €**		
Total	**2 200.00 €**	**2 200.00 €**		
Total Général	**0.00 €**		**0.00 €**	

Signataires :

ARNAUD Estelle	
BUISSON Basile	
CAMUS Michel	
CHARDRONNET Luc	
JALADE Véronique	
KOLLER Pascale	P/O
LEROY Pierre	
POINSONNET Bertrand	
PROUVE Alain	
SENNERY Pierre	

Certifié exécutoire par Estelle ARNAUD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le . 16/12/2022

A Puy Saint André, le 14/12/2022

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Estelle ARNAUD

MAIRIE DE PUY ST ANDRE (Hérault)